



© CD36

ENVIRONNEMENT

Concours départemental "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris" : l'édition 2024 est lancée !

Chaque année, le concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris", organisé par le Département, récompense les efforts de fleurissement des communes de l'Indre et de leurs habitants. Incitant à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, cette opération contribue à l'attractivité de notre territoire.

Publié le 10 avril 2024



**Grille d'évaluation Concours
départemental des Villes,
Villages, Maisons et Fermes
Fleuris**

PDF - 86.26 Ko

Les communes de l'Indre, participantes et partenaires du concours départemental

Le déroulement du concours respecte les prescriptions du règlement du label "Villes et Villages Fleuris", qui favorise un fleurissement durable et raisonné répondant aux nouveaux enjeux climatiques, en associant qualité, esthétique, préservation des ressources naturelles et respect de l'environnement.

Le Jury départemental, composé d'élus, de professionnels espaces verts et de personnalités qualifiées décerne un prix aux communes qui poursuivent ces engagements.

Les communes participent également à l'organisation du concours en opérant une première sélection des candidats en relevant la qualité du fleurissement. Cette notation communale conditionne le passage du Jury départemental.

Vous êtes un particulier ? Inscrivez-vous auprès de votre mairie avant le 3 juin 2024 !

Que vous soyez "maison avec jardin", "balcon fleuri", "restaurant", "gîte rural" ou "ferme fleurie", vous pouvez participer à l'édition 2024 du concours départemental en vous adressant auprès de votre mairie. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 juin 2024.

L'adaptation au changement climatique, fil conducteur des réalisations végétales et florales

Le passage du Jury départemental s'effectue lors de la première quinzaine de juillet. Les candidats sont évalués à partir d'une grille accordant une notation sur 20, dont les critères d'appréciation s'appuient prioritairement sur les actions en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement du climat.

Ainsi, les réalisations qui intégreront des objectifs de préservation des ressources tels que le choix d'essences économes en eau, la limitation de l'utilisation d'intrants et la mise en place de modes d'entretien vertueux (paillage, arrosage de précision, récupération des eaux de pluie...) seront récompensées par un prix départemental. N'hésitez pas à suivre les bonnes pratiques à adopter pour un fleurissement durable.

Le Département récompense les lauréats acteurs de la qualité de vie dans l'Indre

Le Jury départemental classe chaque candidat selon 3 niveaux de prix. De plus, un "Prix spécial du Jury" récompense le fleurissement exceptionnel de 6 lauréats du département et un "Prix moins de 35 ans" est attribué aux jeunes lauréats afin de susciter les vocations.

Une remise des prix est organisée par le Département en novembre en six lieux du territoire.

Ce moment de convivialité est l'occasion de célébrer avec les élus et les heureux récipiendaires l'ensemble de ces initiatives menées en faveur d'un environnement naturel, végétal et fleuri, garant d'un cadre de vie agréable apprécié de tous, visiteurs comme résidents.

Alors, plus d'hésitation : partagez votre passion du jardin en vous inscrivant au concours 2024 !

CONTACT



HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Direction du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine

Place de la Victoire et des Alliés
36000 Châteauroux

02 54 08 36 70

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36